

# PROTECTION JURIDIQUE GMF

**CHAQUE ADHÉSION AU SNALC** ouvre droit à une protection juridique, dans le cadre de l'exercice de la fonction professionnelle ou syndicale. Elle permet d'obtenir des conseils, une assistance pour résoudre un litige et la prise en charge de frais de procédures concernant des différends essentiels qu'elle garantit :

- **En défense pénale** : infractions sans faute de l'agent, diffamation, dénonciation calomnieuse, outrage ou injures publiques, harcèlement moral, en tant que victime ou mis en cause.
- **En défense civile** : menace de crime ou de délit, violence volontaire subie, dégradation ou destruction de biens.
- **Lors de procédures disciplinaires.**



© iStock\_VladimirFLoyd



**snalc**  
*de l'école au supérieur*  
ASSURÉMENT HUMAIN